



Révision du PLU de Trois- Bassins

Compte-rendu de la
réunion publique n°4
Secteur Bois de Nèfles

Jeudi 30/05 de 18h30 à
20h30 à la Maison de
quartier Bois-de-nèfles

RESTITUTION DU DEBAT : QUESTIONS / REPONSES

Q : Pouvons-nous avoir accès à ces informations ?

Lénaïc VELUT : Les supports d'informations apparaîtront sur le site après validation par les élus.

Q : Comment casser la discontinuité Hauts/Bas avec les modes de transports actifs ? Quid de l'éventualité d'un projet de transport par câble ?

Armand POUGARY : En 2019, le premier Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2017 – 2027 a résolu les liaisons entre Saint-Paul et le centre-ville de Trois-Bassins. Ce document comporte une liste d'actions concrètes induisant des conséquences à tous les niveaux, pour tout un chacun et pour une durée de quinze ans. Lorsqu'il entrera en révision, il s'agira de développer davantage de navettes entre les Hauts et les Bas mais aussi en centre-ville.

Q : Quid des modes doux ?

Fabien AURE : L'élu cite l'augmentation du linéaire de trottoirs (+9km). D'anciens sentiers existent et sont très fréquentés pour de courts déplacements de proximité. Ils nécessiteraient d'être valorisés dans la trame de déplacements doux même si la question de la maîtrise foncière se pose. L'exemple du sentier des pêcheurs est cité car positionné sur un foncier privé.

Dans des cas comme celui-ci, la ville peut éventuellement prévoir un emplacement réservé au PLU.

Q : Sur certaines voies de circulation, il y'a une problématique de sécurité liée à la vitesse des automobilistes et à la desserte bus.

Armand POUGARY : L'arrêt est maintenu sur la portion en question (un marquage au sol pourrait être envisagé) mais la ville a déployé un programme d'aménagement de 26 ralentisseurs sur le territoire communal.

Q : La benne à ordures ménagères ne descend plus dans le chemin Amarelys, ce qui oblige les habitants (personnes âgées) à ramener leurs poubelles tout en haut de la rue.

Fabien AURE : La possibilité d'un camion plus petit pourrait être envisagée.

Q : Sur certains secteurs, des habitations sont enclavées et pour certaines personnes âgées ce n'est pas possible de sortir de chez eux : 100 m de linéaire « piéton » en côte avant d'atteindre la voirie.

Fabien AURE : La révision du PLU est l'occasion de localiser ce genre de problématiques et de considérer les outils à disposition pour débloquer la situation (exemple le droit de préemption).

La commune s'engage sur son propre foncier, à programmer des aires de retournement.

Q : Il y a beaucoup d'animations (course de côte, rallie, etc...). Il faut ceci dit que les arrivants fassent preuve de civisme (parking sauvage, pollution, etc..)

Fabien AURE : L'intention communale est bien d'acquérir du foncier pour renforcer l'offre en stationnement sur la commune et aux abords de ces évènements.

Q : Aujourd'hui, Bois de nèfles est une zone principalement composée de « maisons individuelles ». Est-ce que cela va changer ?

Armand POUGARY : Absolument pas, la volonté des élus est de conserver le caractère rural de la commune. En revanche, la révision du PLU doit s'adapter aux objectifs de production de logements et d'évolution croissante de la population, ce qui aura certainement un impact en termes de densification.

C'est pourquoi les formes urbaines et architecturales seront déterminées et encadrées par le règlement du PLU révisé.

Q : Les agents de la police intercommunale sont irrespectueux, défiants.

Fabien AURE : Ces informations sont remontées à la mairie et un ajustement sera fait.

Q : Il existe une portion de voirie départementale ultra-dangereuses sans trottoirs de part et d'autre.

Fabien AURE : L'élue remonte les infos à l'EPCI compétente.

Des participants demandent qu'une réunion publique soit réalisées sur le secteur Montvert.